

Image not found or type unknown



fuite d'eau dus à une pièce du compteur cassée

Par **godan**, le **30/05/2011** à **11:58**

bonjour,une pièce de mon compteur d'eau as cassée et à entrainer une fuite inondant le regard où se trouve mon compteur,les agents du syndicat des eaux ont changer la pièce du compteur,mais maintenant on me dit que les mètres cube d'eau comptabilisés seront facturés,est ce normale sachant que la fuite était au niveau du compteur défectueux?

Par **fra**, le **30/05/2011** à **14:42**

Bonjour,

Si le compteur est la propriété du Syndicat des eaux et que vous n'êtes pour rien dans cette rupture de pièce, (sans doute due à la vétusté), vous n'avez pas à payer le surcroît de consommation d'eau occasionnée par cette fuite.

Par **godan**, le **30/05/2011** à **22:32**

merci pour votre réponse